



Ville de  
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

## AVIS PUBLIC

### CALENDRIERS 2019 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL

**AVIS PUBLIC**, est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la susdite ville, à toutes les personnes intéressées en conformité avec l'article 320 de la *Loi sur les Cités et villes* :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson a adopté par la résolution # 6581-10-2018 son calendrier des séances ordinaires à venir pour l'année 2019 qui se tiennent les lundis aux dates suivantes à 19 h, à moins d'indication spécifique :

Date
21 janvier 2019
18 février 2019
18 mars 2019
15 avril 2019
Mardi 21 mai 2019
17 juin 2019
15 juillet 2019
19 août 2019
16 septembre 2019
Mardi 22 octobre 2019
18 novembre 2019
16 décembre 2019

QUE le conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel a adopté par sa résolution # AG-935-10-2018 son calendrier des séances ordinaires à venir pour l'année 2019 qui se tiennent les lundis aux dates suivantes à 18 h 30, à moins d'indication spécifique :

Date
21 janvier 2019
15 avril 2019
17 juin 2019
Mardi 22 octobre 2019

Ces séances auront lieu dans la Salle du Conseil municipal située au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

**Donné à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 24 octobre 2018**

Judith Saint-Louis  
Greffière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant les sujets précités à la page \_\_\_ de l'édition du 24 octobre 2018 du journal *Accès*, *Le Journal des Pays-d'en-Haut*. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée au babillard de l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville à la date précitée.

Judith Saint-Louis